

Un thoirysien fait la révolution à Maurepas.

Les débuts du curé

Jean-François Daudrieu *, est né le « **jeudi 20^{ème} jour de septembre de l'an de grâce 1731** » à **Thoiry, canton de Garancières de Guillaume Daudrieu, laboureur et de Marie-Jeanne Lasnier, sa femme.** Après avoir été vicaire à Beynes, jusqu'en septembre 1769, puis de Thoiry, de novembre 1766 à juillet 1769, il devient, fin 1769, curé de Maurepas, en remplacement du curé Le Griffon, mort d'apoplexie peu de temps auparavant. On nota vite que malgré un nez un peu trop fort, un menton bien rond et des cheveux tout gris, son front était grand et ses grands yeux bleus pétillaient d'intelligence...

Dans la deuxième quinzaine de février 1789, un dimanche matin bien froid et neigeux, le curé annonce à ses ouailles la convocation des Etats Généraux du Royaume, dont la dernière session s'était tenue il y avait environ 175 ans. Tous les habitants enregistrés dans le rôle des impositions devront se réunir afin de rédiger un Cahier de Doléances et désigner deux députés chargés de le faire parvenir aux Etats. Ce qui sera chose faite dès le 15 avril 1789.

Le 5 août, le curé annonce à ses paroissiens l'abolition des droits féodaux ce qui met en effervescence la petite communauté paysanne.

En novembre on apprend que les biens du clergé sont saisis au profit de la Nation, et à Noël, un décret paraît qui ordonne la réorganisation de l'administration locale.

Jean-François Daudrieu, curé, décide alors de prendre la révolution en main à Maurepas.

En application du décret du 22 décembre 1789 stipulant que chaque commune doit être administrée par son Conseil Général et ses officiers municipaux, son maire et son procureur, tous élus par des citoyens actifs (payant impôts), monsieur le curé convoque, le dimanche 7 février 1790, les trente-cinq citoyens formant le corps électoral ainsi que l'ancien syndic : la réunion s'improvise dans la « *neffe* » de l'église.

Le curé à la mairie

Le « *vieux curé* » est élu maire à la pluralité des suffrages, un charretier et un cabaretier sont promus officiers publics, cinq paysans et un tisserand élus en tant que notables et un procureur, laboureur de son état.

C'est ainsi que notre curé entame son mandat, conscient de la charge délicate qui lui incombe. Sa diplomatie, son énergie, son courage, son bon sens et sa foi vont pouvoir se révéler lors de cette période troublée.

Ses premiers actes consistent à déclarer exactement la valeur des biens attachés à sa cure, puis d'en décider la vente comme biens nationaux ; il dépend donc désormais du traitement alloué par le gouvernement. Lui reste la charge de rédiger le registre des délibérations communales, d'établir l'assiette du nouvel impôt (contribution foncière et mobilière), d'enregistrer et d'afficher les lettres patentes du roi à la porte de l'église, de procéder aux élections, de décréter pour le maintien de l'ordre...

Les grandes manifestations se déroulent, au moins en 1790 et 1791, dans l'église, après la grand'messe : serment prêté à la nation, renouvellement par moitié du Conseil, etc.

Le 23 janvier 1791, Daudrieu jure la constitution civile du clergé imposée par l'Assemblée Nationale au Roi ; pour contrôler la révolution, pour maintenir le culte toujours cher à ses yeux et peut-être aussi pour se maintenir, lui, tout simplement.

En mai 1790, on crée une garde bourgeoise, composée de tous les hommes âgés de plus de 16 ans. En juillet 1792, c'est une « garde nationale » de 80 membres qu'on instaure, chargée de défendre la commune : un notable en sera le capitaine, le maréchal-ferrant, le lieutenant. En août, les quarante armes de la commune sont recensées

La disgrâce du curé

En novembre 1791, Daudrieu n'est pas réélu maire mais reste notable et membre influent du conseil remanié. Mais bientôt, moins d'un an après, l'ingratitude se fait jour : on suspecte le curé comme s'il s'agissait d'un vulgaire réfractaire, on a oublié ce qu'on lui devait allant même jusqu'à le déposséder de la gestion de la fabrique...

Les menaces se précisent de la part des sans culottes locaux (et en quel style !) :

« Le 3 avril 1793, nous nous sommes transportés chez le citoyen Dodrieu curé de cette paroisse, qui a été cité aux termes de la loi : suspecté par 6 citoyens de la paroisse aux 2 de ces réponses par lui faite au citoyen de cette commune qui lui de mende une de ses granges pour faire une maison commune. Les réponses ont été qu'il de mende deux moy de sursis, attendu qu'il y avait un or age en l'air et qu'on ne savait ceux que leur tête allait tomber »...

On lui confisque ses armes le 9 avril, le poussant à démissionner, en mai, de ses fonctions d'officier public. En novembre 1793, il n'est plus réélu à son siège de notable.

Comme tant d'autres avant lui, le curé-citoyen est réduit au silence par les jacobins du village.

La « Terreur » à Maurepas...

Un charron, Antoine Décourty, jeune arriviste de 28 ans, se hisse au pouvoir : d'abord secrétaire du Conseil en novembre 1791, il se rend indispensable auprès du nouveau maire Nicolas Legrier. Son jacobinisme lui vaut la place de procureur dès décembre 1792, avec le maire Alexis Crespin.

Après les élections de novembre 1793, Décourty récupère le registre des Actes d'Etat Civil au vigneron Larocque, sous prétexte qu'« *il n'est pas assés au faitte de l'écriture (pour pouvoir) le fair* ».

Le 30 nivôse de l'an II (19 janvier 1794), le citoyen Décourty reçoit les pleins pouvoirs du citoyen Représentant en mission mandé par le Comité de Salut Public, sans doute en vertu de son zèle jamais démenti au service de la Nation (ses accusations en août 1792 contre le dernier seigneur de Maurepas, le duc de Cossé-Brissac, ont pesé lourd dans le destin atroce de celui-ci).

La Terreur, à Maurepas prendra surtout la forme de réquisitions sans nombre : blé, porcs, légumes, de la fonte des cloches de l'église puis de la fermeture de celle-ci au culte, après un pillage en règle. La population vit dans la pénurie causée par les réquisitions et l'inflation malgré la belle récolte de 1794 et surtout dans la crainte perpétuelle de ce nouveau tyran : qui sait jusqu'où il peut aller ? Notre brave curé, lui, a préféré se mettre en sécurité dans les environs (Ergal ou Villeneuve).

Après la chute de Robespierre, le 9 thermidor (27 juillet 1794), Décourty se maintient encore 6 mois au pouvoir, nul n'étant assez osé d'aller le déloger. Mais bientôt, dès ventôse de l'an III, un Conseil réactionnaire se met en place, enquête sur les événements passés et reintègre le curé Daudrieu au Conseil en tant que secrétaire du greffier. Dumont, représentant du Peuple, lui enjoint de punir les terroristes d'avant thermidor...

Aussi Daudrieu casse Décourty et ses acolytes de leurs fonctions officielles, fait restituer ce qui avait été volé pendant ces seize mois de dictature, et ne peut que constater la perte de nombreux documents administratifs de cette période de la commune. Le 3 août 1795, le Conseil le nomme greffier puis en octobre, on lui confie, à l'unanimité des voix, la rédaction des rôles de l'imposition foncière. L'église, bien sûr a été rendue au culte et notre curé a repris ses fonctions

pastorales. Mais les temps ont changé : Neauphle, chef lieu de canton, bientôt remplacée par Coignières, a repris nombre des prérogatives administratives auparavant communales. Et la pension du vieux curé a de plus en plus de mal à parvenir à son destinataire qui s'abîme en démarches de toutes sortes...

Il sera encore adjoint au maire, à 70 ans, élu à l'unanimité le 6 janvier 1801, et survivra à l'Empire...

* **Famille Daudrieu** (ou d'*Audrieu* ou *Dandrieu*)

D^{lle} Dandrieu (Daudrieu) épouse Charles Philippes de Lanrouillé, écuyer, seigneur des Vignettes (né vers 1625 + février 1695), veuf de Magdelaine Bournel (?) dont :

- 1) Nicolas, garde du roi.
- 2) Magdelaine née en 1667 (?), morte à 52 ans et inhumée le 2 juillet 1720.
- 3) Charles-Michel, baptisé le 7 janvier 1668 (parrain : Gilles Michel de Marescot, seigneur de Thoiry) qui deviendra garde du roi comme son frère aîné.
- 4) Marie née en juillet 1670.
- 5) Marguerite, née vers 1671, inhumée à 55 ans le 7 octobre 1726, veuve de Georges Lainé.
- 6) Isabelle, citée en 1699 et 1708.
- 7) Emilienne
- 8) Elisabeth, née en 1680, inhumée le 7 août 1710.

Pierre Daudrieu, laboureur, épouse Geneviève Fontenay (ou Fonteney) dont :

- **Marie Daudrieu** qui épouse (1733 ?) Charles Berthelot, fils de Pierre Berthelot et de Marie Cocquille, de *Neaufle le vieil*.
- **Pierre Daudrieu** : baptême à Thoiry le 19 novembre 1692

Guillaume Daudrieu, laboureur à Thoiry, épouse **Marie-Jeanne Lasnier** (*) dont :

- **Jean-François Daudrieu** baptisé le jeudi 20 septembre 1731. Vicaire de Beynes (~23 septembre 1766), vicaire de Thoiry (au moins du 11 novembre 1766 au 16 juillet 1769), curé de Saint-Sauveur à Maurepas (avant 21 juin 1773), il y deviendra le premier maire républicain et mènera la Révolution de 1789 à 1791 puis à nouveau vers 1795. (marraine : Marie Daudrieu ; curé : Jean Lasnier).
- **François Daudrieu** baptisé le 30 décembre 1732.

(*) Marie-Jeanne Lasnier, veuve de Guillaume Daudrieu, épouse le 1 février 1734 : Jean Bommier, laboureur, fils de Jean Bommier, laboureur à Goussonville et de Gabrielle Martin.

Elle aura plusieurs enfants de ce mariage dont :

- Jean-Baptiste Michel, baptisé le 16 janvier 1735.
- Marie-Jeanne Magdeleine, baptisée le 25 avril 1736.
- Louis, baptisé le 3 octobre 1737.

Sources :

« Maurepas hier et aujourd'hui » Marie-José Michel - Maurepas - 1977.
Archives de la commune de Thoiry : registres paroissiaux.